



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

DECISIONS

Le Conseil communal décide :

D'adopter la demande de crédit d'investissement pour l'étude préliminaire de la construction d'une salle de gymnastique et d'une UAPE (Unité d'accueil pour écolier)
(préavis municipal 06/24)

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement préliminaire de CHF 50'000.- afin de réaliser un étude de faisabilité visant à la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et d'une UAPE.
- De mandater la société F-Partenaires SA pour organiser et suivre la procédure jusqu'au crédit d'étude.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

D'adopter la demande de crédit d'investissement pour la rénovation énergétique du collège de la Marionnaz (préavis municipal 07/2024)

- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 30 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

Ainsi délibéré en séance du lundi 2 septembre 2024

Le Vice-président

La Secrétaire

Sébastien Cherpit

Alexandra Piot-Venizelos

